ROULE MON BURGER

CHANGEMENT DE PASSAGE

Suite au déconfinement changement de passage, à compter du **JEUDI 20 MAI** à partir de **19H**.

Vous pouvez commander au **06 37 15 82 87**.

POISSONNERIE BERTRAND

Nous vous informons que la Poissonnerie BERTRAND de Boulogne sur Mer passe dans le village le **vendredi à partir de 13h**.

Pour plus d'informations vous pouvez les joindre au **06 46 05 31 69**

TRAVAUX

Travaux Restauration du Calvaire

Les travaux de restauration du Christ et de la Croix du calvaire situé en haut de la Cavée (rue des Jonquilles) sont terminés.

Les restaurations de ce calvaire, du vitrail « Les instruments de musique » et des deux statues « Saint Roch et Sainte Claire » seront bénies par le Père Lukasz Janczak, vicaire à Lacroix-Saint-Ouen, le dimanche 30 mai 2021 à 11 heures à l'occasion d'une messe en l'église Saint Nicolas de Jonquières.

Travaux d'aménagement Place des Tilleuls et rue de Varanval (1ère tranche)

Les travaux de voiries effectués par l'Entreprise EUROVIA ont débuté dans la semaine 18 pour une durée de quatre mois. Nous demandons aux riverains de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée pendant cette période.

Nous vous rappelons (suite à la réunion publique) que la rue de Varanval sera fermée à la circulation momentanément à certaines heures de la journée en fonction de la progression du chantier.

Travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Clé des Champs (3ème tranche)

(de la rue de La Montelle à la rue du Vieux Moulin)

Les travaux effectués par l'Entreprise INEO-ENGIE débuteront le 25 mai 2021.

Une réunion d'information et d'échange avec les riverains a eu lieu le mardi 13 avril en présence du Bureau d'études et de l'Entreprise.

AGENDA

Dimanches 20 et 27 juin - Élections départementales et régionales

Votes pour les Élections départementales et régionales
de 8 h à 18 h salle des mariages et salle annexe de la mairie.

Samedi 3 juillet
JONQUIÈRES EN FÊTE

De 14h30 à la nuit, la commune invite la population à des festivités variées en accès libre : musique, théâtre de marionnettes, jeux pour les enfants (structure gonflable) repas, feu d'artifices.

Le programme vous sera communiqué ultérieurement. Retenez cette date et venez partager cet événement festif dont la pandémie nous a cruellement privés jusqu'à présent.

(Sous réserves d'autorisation préfectorale à cette date et en respect des règles sanitaires en vigueur).

Mentions légales

Directeur de la publication : JC CHIREUX - Rédaction Service communication - 18 rue de l'Archerie - 60680 Jonquières
Illustrations : conseillers, associations. Paru en mai 2021
site : mairie-de-jonquieres-60.fr - https://facebook.com/mairiedejonquieres/

Bulletin de Mai 2021

LE MOT DU MAIRE

Chères Jonquièroises, chers Jonquièrois.

Pas d'augmentation des taux d'imposition pour 2021.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour être remplacée par la part départementale de la taxe foncière. Il ne subsistera que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants, à compter de 2023.

Pour ne pas alourdir la fiscalité qui pèse sur les ménages, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021.

La seule évolution de la fiscalité communale sera liée à la revalorisation établie par les services fiscaux des bases d'imposition.

TAUX D'IMPOSITION 2021 :

- **Taxe foncière bâtie : 49.17%**
  Part communale 27.63%
  Part départementale 21.54%
- **Taxe foncière non bâtie : 62.11%**

Nous continuerons les travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue de la clé des champs et nous commencerons les travaux de la rue de Varanval et de la place des tilleuls pour 2021.

Nous vous demandons de réserver votre journée du 03/07/2021, un évènement arrive :

« JONQUIÈRES EN FÊTE »

Jean-Claude CHIREUX
Maire de Jonquières

LA VACCINATION COVID-19

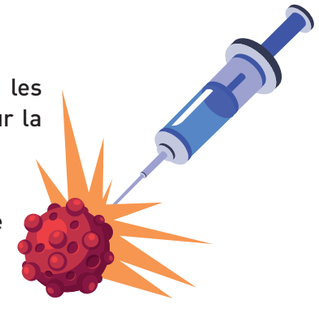

A l'initiative du Conseil municipal, la commune a contacté tous les administrés âgés de plus de 75 ans, afin de leur proposer un rendez-vous pour la vaccination, sans obligation.

Un grand nombre de personnes a répondu présent.

Le maire s'est chargé, en partie, de véhiculer ceux ne disposant pas de moyen de locomotion.

Place maintenant à la 2ème injection et à d'autres tranches d'âges.

Continuez à appliquer au quotidien les gestes barrières et prenez soin de vous.

PROCHAINES ÉLECTIONS

Le 20 juin et le 27 juin de 8h à 18h, les élections pour les départementales et les régionales s'effectueront dans 2 bureaux distincts, salle des mariages et la salle annexe de la mairie.

L'entrée se fera uniquement par la rue des Écoliers (derrière la mairie).

Le protocole sanitaire en vigueur à ces dates sera rigoureusement appliqué.

Il est préférable de se munir de sa carte électorale.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Le recensement à 16 ans

Vous allez avoir 16 ans, ou vous avez 16 ans depuis peu ?
Vous êtes concerné par le recensement !

Le recensement est une obligation légale.

Depuis janvier 1999, **tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile**. Si vous résidez à l'étranger, vous devez vous rendre au consulat de France.

Il est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire**.

En vous faisant recenser, vous serez automatiquement inscrit sur les listes électorales.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

A l'arrivée du printemps et de l'été, les heures de l'éclairage public sur le territoire de la commune ont été modifiées pour réduire la consommation d'énergie électrique :

Ancien horaire de coupure : de minuit à 4 heures

Nouvel horaire de coupure : de 23 heures à 5 heures

UN PANNEAU POUR VOS PETITES ANNONCES...

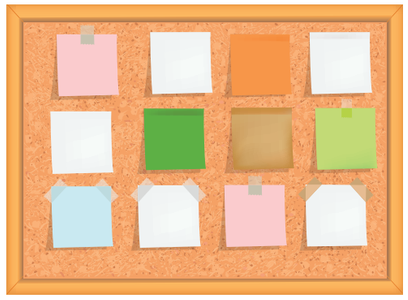

Vous avez quelque chose à vendre, à donner, à échanger, des services à proposer... ou un service recherché...Tous les habitants de Jonquières désireux de faire publier une annonce peuvent la déposer sur le panneau mis à disposition par la mairie. Ce panneau se trouve derrière la mairie sous le petit préau.

Ce panneau est réservé aux particuliers et professionnels résidant sur la commune.

Le format de l'annonce préconisé est de 10 X 15 cm maximum.

Nous vous invitons à noter la date de parution sur votre annonce. Celle-ci sera retirée au bout de 2 mois maximum.

Exemple d'annonce :

> Vends une chaise pliante en bois, TBE, 10 €, un tabouret blanc dessus, pieds en alu, H 47 cm par 27x27 cm, TBE, 10 €, Tél. : 00 12 34 56 78

Règlement pour la publication des petites annonces :

La commune ne peut pas être tenue responsable du « contenu » des petites annonces, celles-ci sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Sont exclues de parution :

- Les petites annonces à caractère sentimental
- Les petites annonces à caractère confessionnel
- Les petites annonces à caractère politique

Toute annonce dont le contenu serait jugé inapproprié, malhonnête, contraire aux dispositions légales ou réglementaires, aux bonnes mœurs, ou susceptible de troubler ou heurter les lecteurs sera enlevée.

Pour les professionnels de la commune :
Ces derniers pourront afficher des annonces de façon régulière à condition d'en faire varier le contenu en fonction de leur actualité.

BOITE A IDÉES

Parce que votre avis compte, une boite à idées a été installée à droite de la Mairie rue des Écoliers. Elle est à votre disposition pour nous faire part de vos bonnes idées, suggestions, remarques ou projet.

Vous pouvez dès à présent y déposer votre coupon. Afin que votre demande soit prise en compte, vous devrez indiquer obligatoirement votre nom, prénom, téléphone et adresse mail.

PARCOURS ENFANT

Un livret destiné aux plus jeunes pour découvrir les sentiers de Jonquières a été créé.

Il s'agit d'un parcours ludique d'environ 3 kms avec des indices et des jeux. Celui-ci va être distribué aux enfants du village.

Il est également à votre disposition en Mairie.

LIVRET D'ACCUEIL

Nous avons réalisé un livret d'accueil, destiné aux nouveaux arrivants du village.

Il regroupe toutes les informations pratiques sur la commune telles que la municipalité, l'école, la vie locale et associative ainsi que les numéros utiles.

Il sera distribué auprès des nouveaux Jonquièrois et également disponible à tous en Mairie.

VIVRE ENSEMBLE

RAPPEL

Article 1er : Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage ;

Il est interdit en particulier :

- de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.
- de jour comme de nuit de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Article 2 : Il est interdit d'introduire, dans tous les lieux publics où ils sont tolérés, des chiens dont les aboiements sont susceptibles de troubler le repos ou la détente des personnes.

Article 3 : les infractions aux dispositions du présent Arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

BANCS PUBLICS

Ça commence comme une chanson de Brassens mais ce n'est pas aussi romantique.

En effet, une fois de plus la malveillance a encore armé le bras de quidam ou d'olibrius qui n'ont rien trouvé de mieux à faire que de casser le banc situé devant la mairie.

Fi des usagers (promeneurs, randonneurs, cyclotouristes, administrés) qui viennent s'y reposer ou qui attendent l'ouverture des bureaux de la mairie, fi des agents communaux qui le réparent régulièrement.

Les bancs font parler d'eux dans ce village aux apparences si paisibles : ceux en palette dont l'un deux a disparu un beau matin, celui devant la mairie et ceux qui sont demandés par des habitants paisibles désireux de « se poser » pour profiter du paysage.

Hélas les casseurs ne sont pas les payeurs, les auteurs de ces méfaits ne laissent pas leurs coordonnées mais à la longue, une vérité s'impose :

Ils cassent = Nous payons tous

CIRCULATION

Ruelle du Grand Pré

Un panneau du code de la route positionné à l'intersection de cette voie avec la rue de Varanval indique que la circulation est réservée aux riverains et interdite à tout autre véhicule à moteur y compris les 2 roues (scooters - motos).

Cette réglementation s'applique les week-ends, les jours fériés et pendant les congés scolaires.

Les usagers de l'école, professionnels de l'éducation, parents d'élèves, prestataires de services, sont autorisés à emprunter cette voie pendant les périodes scolaires et à stationner sur le parking de la salle du Grand Pré.

En aucun cas, en toutes périodes de l'année, le stationnement de véhicules n'est autorisé sur les espaces enherbés, pour des raisons de sécurité évidentes, l'espace du city-stade étant fréquenté par de nombreux enfants et adolescents.

Le parking devant l'école, côté rue de Varanval, est disponible pour tout véhicule.

Ces règles simples doivent être appliquées pour le confort et la sécurité de tous.

ÉCOLE

Inscriptions pour la rentrée de septembre 2021

La directrice de l'école de Jonquières inscrit les futurs élèves sur rendez-vous.

En septembre seront accueillis en petite section de classe maternelle les enfants nés en 2018.

Les documents à fournir sont le certificat d'inscription en mairie, le livret de famille, le carnet de santé et le certificat de radiation en cas de scolarité préalable dans un autre établissement scolaire.

Un imprimé sera à compléter sur place, une visite des locaux scolaires sera possible.

Prendre RDV le plus tôt possible auprès de la directrice Mme Brunel au 03 44 83 97 28.

TROPHÉES DE LA RÉUSSITE

Rappel

Il est encore temps de déposer votre candidature à la mairie pour participer à cet événement destiné à récompenser un bon résultat scolaire ou sportif, un geste de solidarité remarquable (sans limite d'âge) pour l'année 2020.

Cette année, la remise des prix aura lieu à Jonquières, la situation sanitaire ne permettant pas d'organiser la cérémonie habituelle rassemblant les lauréats des communes d'Armancourt, Jaux, Jonquières et Le Meux.

Quelques jonquièrois ont déjà répondu à cet appel alors ne tardez pas à vous manifester.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE LE GRAND PRÉ à partir du 1er JUILLET 2021

la vaisselle est incluse dans la location de la salle, la caution reste fixée à 1000 €

	Location de la salle (vaisselle comprise)	Frais de remise en état	Coût total	Vaisselle cassée (l'unité)
MANIFESTATIONS SCOLAIRES – CULTURELLES	OFFERT	170 €	170 €	3,50 €
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	OFFERT	170 €	170 €	3,50 €
LOCATAIRE HABITANT LA COMMUNE	260 €	170 €	430 €	3,50 €
LOCATAIRE EXTÉRIEUR A LA COMMUNE	800 €	170 €	970 €	3,50 €
MARIAGE RÉSIDENT OU ENFANT DE RÉSIDENT DE LA COMMUNE	260 €	170 €	430 €	3,50 €

DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE LOCAL (SUITE) :

Les vitraux de l'église Saint-Nicolas

Biographie de l'abbé Deligny

Théodore-Cyrille Deligny est né à Francières (Oise) le 9 juillet 1808. Son père et son grand-père paternel sont cordonniers. Le père exploite aussi quelques terres avec l'aide de son épouse Marie Françoise Demilly. Le couple aura la joie de voir naître Victoire-Céline, le 03 avril 1811. Habitant à proximité, l'oncle Demilly est maréchal-ferrant comme l'était le grand-père maternel. Dès douze ans, Cyrille travaille dans l'échoppe de son père avant de partir pour le collège de Compiègne, recommandé par l'instituteur du village. Il rejoint le séminaire de Noyon en 1829. Enfin, il entre au grand séminaire de Beauvais, dirigé par l'abbé Gignoux, futur évêque.

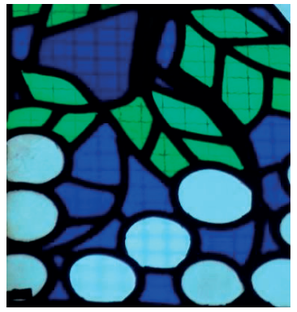

Ordonné prêtre en 1834 par Mgr Lemercier, il se voit confier immédiatement la paroisse de Jonquières. Pour ce jeune abbé, la tâche qui l'attend est immense. Les paroissiens ont déserté l'église qui est dans un lamentable état. Il sollicite, dès 1837, la reine Marie-Amélie de Bourbon, mais n'obtient aucune aide. L'évêché ne lui accorde qu'un soutien moral. La commune qui fait un effort financier, espère néanmoins, une subvention du département.

L'abbé va gérer au mieux cette situation en se rapprochant des paroissiens, il leur conseille d'envoyer leurs enfants à l'école. Il rénove l'école des garçons et ouvre une école de filles.

En 1844, il achète un terrain à proximité de l'église. Il y édifie sa maison d'habitation qu'il négociera durement avec la commune à son départ de Jonquières. Ce bâtiment remplacera l'ancien presbytère.

Parallèlement, Deligny ne négligeant pas son sacerdoce, se consacre à la remise en état de l'édifice. Dès 1835, un constat est fait : « les vitraux sont dans le plus pitoyable état ». Devant l'insuffisance des ressources de la fabrique et de la commune l'abbé se propose d'entretenir les vitraux et même de renouveler six croisées de la nef moyennant 25 Fr. par an pendant 10 ans ! De 1849 à 1861, le total des sommes payées par la fabrique, aidée de la commune s'élève à 473 Fr. alors que l'intervention d'un verrier fabricant aurait coûté sept fois plus !

En 1849, il crée une grande verrière au-dessus du maître-autel, mais rapidement, il la dépose. Il installe les deux baies consacrées aux objets du culte de part et d'autre du maître-autel, puis entreprend la mise en place de la grande verrière du Rosaire en 1851. Six ans plus tard il orne les fenêtres de la nef des épisodes de l'Ancien Testament, dont les légendes sont en français, puis pose la grande verrière des Apôtres. Enfin, en 1858, il agence le vitrail des instruments de musique (restauré en 2020), sur la façade ouest. La baie dédiée à Saint-Nicolas, patron de la paroisse, est datée de 1859, comme celle évoquant les litanies de la Vierge. Au total, l'abbé nous a laissé seize verrières, lors de son départ pour Remy, en 1861.

Consultez les 15 bulletins précédents de Jonquièr'Info.

LES ASSOCIATIONS VOUS PARLENT

TROC LA VIE

Les moments de partage entre jonquiérois sont rendus difficiles par ce nouveau confinement (qui va enfin se terminer) ainsi que la pandémie nous affectant tous. Néanmoins, l'association essaie d'organiser des événements comme par exemple notre distribution de brins de Muguet auprès de nos aînés dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale… (Photos des jonquièrois(es) ayant répondu favorablement à notre sollicitation).

Nous cherchons de nouveaux adhérents pour recueillir de nouvelles idées et donc de nouveaux projets à vous apporter.

Contact : Stéphane CADORET - 06 64 91 00 28

Prochains rdv : sorties VTT & marche
A bientôt, prenez soin de vous.

THÉÂTRE DU PETIT JARDIN

A ce jour les activités artistiques en amateur sont toujours à l'arrêt, l'équipe du Théâtre du Petit Jardin n'a toujours pas repris les répétitions. Mais nous réfléchissons déjà à différents projets pour l'année à venir, si la crise sanitaire nous le permet… Participation à Jonquières en fête le 3 juillet, Création d'un Escape game autour de la bande dessinée ou du théâtre (salle des fêtes), Organiser un spectacle d'ombres chinoises avec une troupe extérieure, Organiser un spectacle de marionnettes en plein air pour les enfants, Soirée théâtrale « à sketch » sur le thème du confinement, Organiser une Sortie au théâtre, Participation au Téléthon 2021.

Dans le précédent JONQUIER'INFOS, nous vous parlions de notre projet de festival théâtre autour de Feydeau… Après concertation, nous avons finalement choisi le nom du FEYDEAU'STIVAL !

Nous avons fait une première sélection des pièces que nous allons présenter…

A très bientôt !!!

Nicole Delage

COMPAGNIE D'ARC DE JONQUIÈRES

Pour la première fois depuis plus d'un an, nous pouvons donner les résultats d'une compétition.

Challenge National «FFTAVOSARCS» organisé par la FFTA du 03 au11 avril 2021.

Ce challenge se déroulait en plein air en respectant les restrictions sanitaires, a réuni 1279 archères et archers représentant 370 clubs au niveau national.

Minime	H	DEZEROS Antoine	7ème
Senior 1	D	BEAUVAIS Anne-Claire	7ème
Senior 2	H	SUPIOT Denis	59ème
Senior 3	H	BACHELET Michel	21ème

L'allègement des règles de confinement, nous laisse à penser que le bout du tunnel n'est plus très loin.

Michel BACHELET